Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac STMG

Droit et économie

Session 2018 • Code sujet : **18EDMGIN1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Vente d'un véhicule d'occasion et protection de l'acheteur (4 questions) **Page 3**

2. Inégalités, pauvreté et efficacité de la redistribution sociale (4 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2018/Bac STMG - Droit et économie - Session 2018 - 1-Sujet.pdf

1. Vente d’un véhicule d’occasion et protection de l’acheteur

Brice achète chez un garagiste une Peugeot 208 présentée comme « quasiment neuve », mais découvre un mois plus tard une usure anormale de la boîte de vitesses et un kilométrage réel au moins deux fois supérieur à celui du compteur. Il cherche à faire valoir ses droits face au refus du vendeur de prendre en charge la réparation et envisage de rendre le véhicule et d’annuler la vente.

Question 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.

Le 1er septembre 2017, **Brice, acheteur consommateur**, conclut avec un **garagiste professionnel** un contrat de vente portant sur une Peugeot 208 d’occasion, au prix de 11 000 €. Le vendeur présente le véhicule comme « quasiment neuf » et annonce 26 500 km au compteur. Un mois après la délivrance, une panne révèle une usure anormale de la boîte de vitesses. Une expertise établit que le kilométrage réel est au moins double. Le vendeur refuse la réparation en invoquant l’absence de garantie. Brice envisage de rendre le véhicule et d’obtenir le remboursement du prix.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Brice est l’acheteur consommateur ; le garagiste est le vendeur professionnel. La vente porte sur un véhicule d’occasion présentant des défauts découverts après l’achat.

Question 2. Identifiez le ou les problèmes juridiques posés par la situation.

1. Le kilométrage réel et l’usure de la boîte rendent-ils le véhicule non conforme à la description présentée par le vendeur ?
2. L’usure constitue-t-elle un vice caché, antérieur à la vente et suffisamment grave pour ouvrir droit à garantie ?
3. La présentation du véhicule ou le kilométrage annoncé a-t-il provoqué une erreur déterminante sur une qualité essentielle, voire un dol si le vendeur a sciemment trompé Brice ?
4. Quels recours Brice peut-il exercer : demander la réparation, solliciter une réduction du prix, rendre le véhicule ou demander la nullité de la vente ?

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Il faut déterminer si les défauts relèvent de la non-conformité, du vice caché ou d’un vice du consentement, puis identifier les recours possibles.

Question 3. Proposez l’argumentation juridique que Brice pourrait invoquer pour appuyer sa demande.

Majeure : le vendeur doit livrer un bien conforme au contrat (article L217-4 du Code de la consommation). En cas de défaut de conformité, l’acheteur peut choisir réparation ou remplacement (article L217-9). Selon l’article 1641 du Code civil, un vice caché qui rend le bien impropre à son usage ou en diminue fortement l’usage engage la garantie du vendeur. Une erreur déterminante portant sur une qualité essentielle peut entraîner la nullité du contrat (articles 1130 à 1133).

Mineure et conclusion : le kilométrage réel contredit le compteur annoncé et la présentation « quasiment neuf ». L'expertise et la panne rapide étayent la demande, sous réserve de prouver que l'usure était antérieure et cachée. Brice peut demander réparation ou remplacement pour non-conformité, la restitution contre remboursement ou une réduction du prix pour vice caché, ou la nullité pour erreur déterminante. Le dol suppose de prouver une tromperie intentionnelle.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Brice peut invoquer la non-conformité, le vice caché ou l'erreur déterminante. Le remboursement intégral suppose notamment la restitution du véhicule au titre du vice caché ou la nullité de la vente.

Question 4. Présentez les arguments juridiques que le garagiste pourrait opposer à Brice.

Le garagiste peut contester les conditions de chaque recours et soutenir que les défauts ne sont pas établis comme antérieurs à la vente ou suffisamment graves. Il peut faire valoir que le véhicule était d'occasion, mis en circulation en 2012, et que son âge était connu de Brice. Il peut aussi contester que le kilométrage annoncé ait été une qualité convenue. Enfin, il peut soutenir qu'il n'a pas sciemment trompé Brice : le dol exige une intention prouvée, et l'erreur ne doit pas être inexcusable. La mention d'une vente « sans garantie » peut être invoquée au titre de l'article 1643, mais elle ne suffit pas nécessairement face à un vendeur professionnel, présumé connaître les vices cachés.

- Un défaut apparent ou une usure normale ne relève pas de la garantie des vices cachés.
- Le vendeur peut demander que Brice établisse le défaut, sa gravité et son antériorité.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le garagiste peut contester la preuve, l'antériorité et la gravité des défauts, ainsi que l'intention de tromper. La clause sans garantie ne l'exonère pas nécessairement en tant que professionnel.

2. Inégalités, pauvreté et efficacité de la redistribution sociale

Les annexes donnent des indicateurs d'inégalités de revenus et de patrimoine, ainsi que des données sur la pauvreté, l'emploi, les salaires, les diplômes et les allocations chômage. Elles présentent les mécanismes du modèle social français, ses effets sur les ménages modestes et les limites qui pèsent sur son efficacité.

Question 1. À partir de vos connaissances et de la documentation fournie en annexe, présentez les facteurs à l'origine des inégalités en France.

Facteur d'inégalité	Données du dossier
Revenus et patrimoine	Les 10 % les plus riches reçoivent 27,3 % des revenus après impôts et prestations ; les 10 % les plus fortunés détiennent 47 % du patrimoine.
Emploi et salaires	Un actif sur quatre est en situation de mal-emploi. À poste équivalent, les femmes gagnent 10,5 % de moins que les hommes.
Diplôme et origine sociale	60 % des enfants d'ouvriers non qualifiés n'atteignent pas le baccalauréat, contre 9 % des enfants d'enseignants.
Âge	36 % des personnes sous le seuil de pauvreté ont moins de 19 ans.

Les inégalités s'expliquent donc par les écarts de revenus et de patrimoine, mais aussi par l'accès inégal à l'emploi et à l'éducation. Le chômage, la précarité et le temps partiel subi renforcent les écarts de niveau de vie.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les inégalités proviennent des écarts de revenus et de patrimoine, du mal-emploi, des différences de salaires et d'un accès inégal aux diplômes et aux emplois.

Question 2. À partir de vos connaissances et de la documentation fournie en annexe, déterminez si l'allocation chômage permet aux ménages de sortir de la pauvreté.

Le seuil de pauvreté retenu est de 846 € par mois. Les allocations moyennes dépassent parfois ce seuil, mais restent inférieures pour plusieurs catégories. Ces montants concernent des bénéficiaires individuels : ils ne suffisent pas à établir le niveau de vie d'un ménage, qui dépend aussi de sa composition, de ses autres revenus et de ses charges.

Bénéficiaires	Allocation mensuelle moyenne	Écart au seuil de 846 €
Ensemble	860 €	+14 €
Moins de 25 ans	656 €	-190 €
25 à 49 ans	851 €	+5 €
50 ans ou plus	997 €	+151 €
Femmes	755 €	-91 €
Hommes	972 €	+126 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Pas systématiquement : la moyenne dépasse le seuil de 14 €, mais les moins de 25 ans et les femmes perçoivent en moyenne moins de 846 € par mois.

Question 3. À partir de vos connaissances et de la documentation fournie en annexe, montrez l'influence du système de redistribution sur les inégalités de revenus.

La redistribution modifie la répartition des revenus grâce aux prélèvements et aux transferts. Les cotisations financent les assurances sociales ; l'impôt finance notamment les prestations d'assistance et les services publics. Les prestations augmentent le revenu disponible des ménages modestes et les services publics facilitent l'accès aux soins et à l'éducation.

- Les allocations protègent contre certains risques, dont le chômage.
- Les prestations d'assistance soutiennent les personnes en difficulté.
- Les services publics réduisent certaines inégalités d'accès.

Elle atténue ainsi les écarts, mais ne les supprime pas : après impôts et prestations, les 10 % les plus riches reçoivent encore 27,3 % des revenus.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La redistribution réduit les inégalités de revenus par les prélèvements, les prestations et les services publics, sans les faire disparaître.

Question 4. À partir de vos connaissances et de la documentation fournie en annexe, rédigez une argumentation répondant à la question : « L'intervention sociale de l'État est-elle efficace pour lutter contre les inégalités ? »

L'intervention sociale de l'État est efficace pour amortir les difficultés et réduire certaines inégalités. Les assurances sociales, les aides financées par l'impôt et les services publics protègent les ménages contre les risques et soutiennent leur niveau de vie. Le dossier indique que le modèle social français a amorti les effets de la crise de 2008.

Son action reste toutefois partielle. Le chômage, la précarité et le temps partiel subi, qui concernent 7,7 millions de personnes selon l'annexe, demeurent des causes majeures de pauvreté. Les écarts de patrimoine persistent, et le financement de la protection sociale est fragilisé par l'apparition de nouveaux risques. L'État doit donc maintenir et adapter ses dispositifs, notamment en favorisant l'emploi et l'égalité d'accès à l'éducation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui, l'intervention sociale atténue la pauvreté et les inégalités, mais son efficacité reste limitée par le mal-emploi, les écarts de patrimoine et les contraintes de financement.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2018)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de droit et économie du baccalauréat technologique STMG, session 2018, porte le code 18EDMGIN1. D'une durée de trois heures et affectée du coefficient 5, elle évalue l'analyse d'une vente automobile litigieuse et l'étude des inégalités, de la pauvreté, de la redistribution et de l'efficacité du modèle social français.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'erreur portant sur une qualité essentielle peut entraîner la nullité relative du contrat si elle a déterminé le consentement.
- Un vice caché rend le bien impropre à son usage ou en diminue fortement l'usage et ouvre les recours prévus par le Code civil.
- Le seuil de pauvreté retenu dans le sujet est de 846 € mensuels, soit 50 % du revenu médian en 2015.
- Le modèle social français associe assurances sociales financées par cotisations, assistance financée par l'impôt et services publics financés par l'État.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, qualifiez les parties, le contrat, le défaut et les faits avant d'énoncer les règles applicables.
- Distinguez l'erreur ou le dol, le vice caché et le défaut de conformité, sans confondre leurs conditions et leurs effets.
- Pour comparer l'allocation au seuil de pauvreté, confrontez les montants mensuels et précisez les limites d'une moyenne.
- Dans l'argumentation économique, mobilisez des données chiffrées des annexes et présentez les effets comme les limites de la redistribution.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer l'allocation chômage au seuil de pauvreté ?

Comparez les montants mensuels nets indiqués au seuil de 846 €. La moyenne générale est de 860 €, mais elle varie selon les catégories : elle est inférieure au seuil pour les moins de 25 ans et les femmes.

Q : Quelles conditions caractérisent un vice caché dans ce sujet ?

Le défaut doit être caché et rendre le véhicule impropre à son usage, ou en diminuer fortement l'usage. L'acheteur peut alors demander la restitution du véhicule contre remboursement du prix, ou conserver le bien et demander une réduction du prix.

Q : Comment organiser le temps entre le droit et l'économie ?

Les deux parties indépendantes valent chacune 10 points et peuvent être traitées dans l'ordre choisi. Répartissez les trois heures entre elles, indiquez clairement la partie traitée et gardez du temps pour relire les réponses.

Q : Que faut-il montrer pour répondre à la question sur l'État social ?

Présentez les mécanismes de redistribution et leurs effets sur la pauvreté et les écarts de revenus, puis nuancez votre conclusion avec les difficultés citées dans les annexes, notamment le chômage, les nouveaux risques sociaux et le financement.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2018/Bac STMG - Droit et économie - Session 2018 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.